

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION	
CALENDRIER DES INSCRIPTIONS	<p>Les inscriptions pour les épreuves des baccalauréats général et technologique de la session 2021 se dérouleront du :</p> <p style="text-align: center;">LUNDI 07 DÉCEMBRE 2020 À 14h00 AU JEUDI 07 JANVIER 2021 À 17h00</p>
VOS CONTACTS AU RECTORAT	<p>POUR LE BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE : Séries <i>STMG, STHR et S2TMD</i> : dec1.bac1@ac-dijon.fr Pour les séries <i>STL, ST2S, STD2A et STI2D</i> : dec1.bac9@ac-dijon.fr</p> <p>POUR LE BACCALAUREAT GENERAL : Pour la Côte d'Or : dec1.bac3@ac-dijon.fr ou dec1.bac6@ac-dijon.fr Pour la Nièvre : dec1.bac2@ac-dijon.fr Pour la Saône et Loire : dec.bac5@ac-dijon.fr ou dec1.bac4@ac-dijon.fr Pour l'Yonne : dec1.bac8@ac-dijon.fr</p>
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<p>Les candidats doivent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir déjà présenté les épreuves anticipées. 2. Résider dans l'un des quatre départements de l'académie de Dijon (Côte d'or, Nièvre, Saône & Loire et Yonne).
PEUT-ON PRÉSENTER TOUTES LES ÉPREUVES (ANTICIPÉES ET TERMINALES) LA MÊME ANNÉE ?	<p>Oui, à condition de pouvoir justifier, au moment de l'inscription, de la double condition indiquée ci-après :</p> <p>1. Être dans l'une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les candidats au moins âgés de vingt ans au 31 décembre de l'année de l'examen ; • Les candidats de retour en formation initiale ; • Les candidats régulièrement inscrits aux épreuves anticipées qui, pour cause de force majeure dûment constatée, n'auraient ni pu présenter tout ou partie de ces épreuves au cours ou à la fin de l'année scolaire durant laquelle elles sont organisées, ni pu subir les épreuves de remplacement correspondantes au début de l'année scolaire suivante ; • Les candidats résidant temporairement à l'étranger au niveau de la classe de première ; • Les candidats résidant de façon permanente à l'étranger dans un pays où il n'y a pas de centre d'examen ou un centre d'examen trop éloigné de leur résidence ; • Les candidats ayant échoué au baccalauréat général ou au baccalauréat technologique et se présentant de nouveau ; • Les candidats qui ont présenté les épreuves anticipées du baccalauréat général ou du baccalauréat technologique, qui ne se sont pas inscrits au baccalauréat l'année suivante ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Les candidats déjà titulaires d'un baccalauréat général, d'un baccalauréat technologique, d'un baccalauréat professionnel, d'un brevet de technicien, d'un brevet de technicien agricole ; • Les candidats titulaires d'un diplôme étranger sanctionnant des études d'un niveau et d'une durée comparables à ceux des études secondaires françaises ; • Les candidats ayant changé de voie, ou de série au sein de la voie technologique, au niveau de la classe de terminale. <p style="text-align: center;">2. Ne pas avoir présenté les épreuves anticipées à la session précédente.</p> <p>Dans tous les cas, les candidats (ou leurs responsables légaux) devront en faire la demande écrite et fournir un justificatif (copie du livret de famille, relevé de notes, diplôme, certificat de scolarité à l'étranger...).</p>
CANDIDATS EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION	À l'exception des candidats en enseignement à distance (type CNED), les candidats en formation dans un établissement doivent obligatoirement s'inscrire aux épreuves dans leur centre de formation.
CANDIDATS DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE	<u>Attention</u> : l'inscription en centre de formation à distance ne vaut pas inscription à l'examen. Les candidats doivent impérativement s'inscrire à l'examen en suivant cette procédure.
COMMENT S'INSCRIRE ?	<p>L'inscription est réalisée obligatoirement par le candidat sur l'application nationale CYCLADES (une connexion internet est requise).</p> <p>L'accès à l'adresse de connexion s'effectue depuis le site du rectorat de l'académie de Dijon rubrique « Scolarité études » puis « Examens » puis « S'informer sur le baccalauréat général et technologique en tant que candidat libre » et « En savoir plus » ou en cliquant sur le lien : https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil</p>
SITUATIONS PARTICULIERES	Pour toutes les situations particulières (double bachelier, candidats demandant à présenter toutes les épreuves la même année, candidat venant de la voie professionnelle...), il est préférable de prendre contact avec le gestionnaire (voir la partie « vos contacts »).

LES ÉTAPES D'INSCRIPTION	
EN RÉSUMÉ	<p>L'inscription sur l'application Cyclades doit se faire en plusieurs étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre connaissance des différents documents accessibles depuis le site du rectorat de l'académie de Dijon. 2. Utilisation du compte Cyclades déjà créé ou création et activation d'un compte utilisateur internet. 3. Inscription par internet. 4. Impression de la confirmation d'inscription et signature de ce document. 5. Dépôt de la confirmation dans l'espace candidat Cyclades. 6. Dépôt des pièces justificatives demandées.

<p>DOCUMENTS D'INSCRIPTION DISPONIBLES</p>	<p>Les documents suivants doivent être consultés par le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guide d'inscription • Tableau des justificatifs exigibles pour la journée défense et citoyenneté (JDC)
<p>CANDIDAT AVEC COMPTE UTILISATEUR CYCLADES</p>	<p>Les comptes candidats Cyclades déjà créés doivent être utilisés. En cas d'oubli du mot de passe, vous pouvez demander sa réinitialisation.</p> <p>Si vous avez présenté les épreuves anticipées à la session 2020, vous devez IMPÉRATIVEMENT reprendre votre compte Cyclades utilisé pour ces épreuves.</p>
<p><u>CANDIDAT SANS COMPTE UTILISATEUR CYCLADES</u> : CRÉATION ET ACTIVATION D'UN COMPTE</p>	<p>Une adresse électronique fiable est indispensable. Depuis Cyclades, cliquez sur « CRÉER MON COMPTE », renseignez tous les champs et enregistrez. Vous recevrez immédiatement un courriel de confirmation sur votre boîte de messagerie électronique. Vous aurez alors 48 heures pour relever ce message et activer votre compte. Passé ce délai votre compte sera supprimé et vous devrez recommencer la procédure.</p>
<p>INSCRIPTION PAR INTERNET OBLIGATOIRE</p>	<p>Depuis Cyclades, cliquez sur « ME CONNECTER » : votre identifiant de connexion est votre adresse électronique utilisée lors de la création de votre compte. Ensuite cliquez sur « m'inscrire », choisissez « Examen » dans le menu proposé puis « BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE » puis « 2021 » puis « ACADÉMIE DE DIJON » et validez.</p> <p>Laissez-vous guider par les étapes proposées par la procédure.</p> <p>Attention à être particulièrement vigilant lors de la sélection des informations ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Votre catégorie : « individuel », « CNED scolaire » ; ○ Votre qualification présentée et vos enseignements de spécialité. <p>Cliquez sur ENREGISTRER pour que votre candidature soit prise en compte.</p>
<p>ÉDITION DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION</p>	<p>A l'issue de votre inscription, vous devrez imprimer votre confirmation d'inscription, la signer et la <u>déposer numériquement</u> dans votre espace candidat comme pièce justificative.</p> <p>La signature de ce document est indispensable, à défaut, votre demande d'inscription sera rejetée.</p>
<p>DEPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES</p>	<p>Sur la page d'accueil de votre compte Cyclades apparaît l'icône « mes justificatifs ». Cliquez sur Ajouter puis Envoyer et enfin sur le bouton « J'ai fourni toutes mes pièces ».</p> <p>Les pièces justificatives demandées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pièce d'identité en cours de validité • Le document justificatif relatif à la journée défense et citoyenneté (JDC) • Certificat de scolarité (CNED réglementé) • Pour des éventuels dispenses ou bénéfices de notes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le relevé de notes ○ Le diplôme • Le justificatif médical d'inaptitude partielle ou totale à la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS).

<p>DATE LIMITE DE DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES</p>	<p>L'ensemble des pièces justificatives (dont la confirmation d'inscription signée) doivent être déposés sur l'espace candidat Cyclades pour le vendredi 08 janvier 2021 au plus tard.</p> <p>L'absence de dépôt des pièces justificatives demandées invalidera l'inscription du candidat.</p>
--	--

<p>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	
<p>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP – NOUVELLES DEMANDES</p>	<p>Les nouvelles demandes d'aménagement d'épreuves seront à effectuer suivant la procédure disponible ultérieurement sur le site du rectorat.</p>
<p>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP – RECONDUCTION DE LA DÉCISION</p>	<p>Pour les candidats ayant présentés les épreuves anticipées en 2020 dans l'académie de Dijon (pour les décisions reconductibles uniquement), les mesures d'aménagement seront automatiquement reconduites pour les épreuves terminales 2021 sans demande complémentaire (sous réserve d'avoir utilisé le même compte Cyclades que pour les épreuves anticipées).</p> <p>Pour les autres situations (redoublement, arrivée d'une autre académie...), la décision valable en 2020 devra être numérisée et communiquée à l'adresse dec1.mha@ac-dijon.fr pour traitement. Il convient de préciser lors de l'envoi, le nom, prénoms, date de naissance et qualification présentée du candidat. A défaut de communication de la décision, celle-ci ne pourra pas être reconduite.</p>

<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p>	
<p>LANGUES VIVANTES</p>	<p>Attention : pour les langues rares (japonais par exemple), les candidats pourront être amenés à se déplacer hors de l'académie.</p>
<p>CONSERVATION DE NOTES</p>	<p>Les notes des épreuves anticipées de la session précédente sont obligatoirement conservées par les candidats.</p> <p>Pour les candidats ayant été ajournés à l'examen, des informations concernant les conservations des bénéfiques de notes sont disponibles sur le site éduscol.</p>
<p>EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)</p>	<p>Les modalités de mise en œuvre de l'EPS dans l'académie sont actualisées chaque année. Le site de l'EPS de l'académie est accessible aux candidats.</p> <p>Les candidats choisissent deux épreuves parmi la liste nationale ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demi-fond • Tennis de table • Danse <p>En cas d'inaptitude partielle ou totale à la pratique sportive, le candidat devra déposer son justificatif au moment de l'inscription. Si l'inaptitude survient après les inscriptions, le candidat devra communiquer un document original dans les plus brefs délais au rectorat.</p>

APRÈS LES INSCRIPTIONS	
QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION ?	Tout changement de situation (changement d'adresse...) doit être signalé dans les plus brefs délais au rectorat.
CALENDRIER DES ÉPREUVES	<p>Le calendrier national des épreuves est paru, il est consultable sur le site du ministère.</p> <p>Attention, les dates académiques n'ont pas encore été arrêtées.</p>
CONVOCATION DES CANDIDATS	<p>Les premières épreuves étant au mois de mars 2021, les candidats pourront recevoir plusieurs convocations aux épreuves.</p> <p>Les candidats recevront les convocations sur l'espace candidat Cyclades avec notification par courrier électronique. Aucun envoi ne sera réalisé par voie postale.</p> <p>Il est recommandé de consulter régulièrement son compte Cyclades et de s'assurer que votre logiciel antivirus ou anti-spam ne filtre pas les courriels de l'application.</p>
INFORMATIONS SUR LES ÉPREUVES	<p>Les candidats sont tenus de se tenir informés des exigences des épreuves et de leurs déroulements.</p> <p>Ces informations sont disponibles sur le site Eduscol pour le baccalauréat général ou technologique par exemple.</p>